

2



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 18 novembre 2009

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 18 novembre 2009

10 h

Prière.

Le président présente les pages pour la session.

Les pages suivants reprennent du service : Caitlin Rankine, de New Maryland, à titre de page en chef ; Amber Yates, de Nashwaak Village ; Marlene Craig, de Windsor ; Adam Savoie, de New Maryland ; Andrew Ferguson-Holmes, de Hampton ; Jacalyn Norrad, de Bloomfield Ridge ; Jens Ourom, de Fredericton.

Les nouveaux pages sont les suivants : Ianic Roy Richard, de Campbellton ; Melissa Warren-Berry, de Chilliwack, en Colombie-Britannique ; Conrad Fox, de Fredericton ; Jonathan Smith, de Durham Bridge ; Allyson Fradella, de Marysville ; Catherine Pak, de Cambridge Bay, au Nunavut ; Ryan O'Donnell, de Boiestown ; Stephanie McDougall, de Winnipeg, au Manitoba.

Le président prononce la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis certain que vous êtes tous conscients des travaux de restauration historique en chantier depuis un certain temps sur l'enveloppe de l'édifice de l'Assemblée législative.

Les travaux ont grandement avancé ces derniers mois. L'achèvement de la nouvelle couverture en cuivre approche, et d'importants travaux de maçonnerie sont exécutés, y compris la restauration de la maçonnerie des murs de fondation ainsi que la réfection des marches de granit à l'entrée du devant et des supports de ciment.

Je tiens à remercier Heather & Little de leur travail assidu relativement à la couverture en cuivre. Il a fallu réaliser des éléments finement ouvragés et fabriquer beaucoup d'ornements en cuivre. Heather & Little est toujours restée enthousiaste à l'égard du projet et a montré pourquoi elle est un chef de file dans son domaine. Le dôme de l'Assemblée législative, achevé en 2006, a été l'un des trois projets canadiens reconnus par l'édition 2009 des North American Copper in Architecture Awards pour l'utilisation novatrice du cuivre. Le projet du dôme a nécessité le façonnement à la main du revêtement en cuivre de la structure de 41 m, soit 135 pi.

Je remercie en particulier Jones Masonry, de Harvey Station, au Nouveau-Brunswick. Joey Jones et son équipe ont assumé des délais serrés pour que les travaux de maçonnerie requis soient achevés à temps pour l'ouverture de la session. Ces dernières semaines, l'entreprise a travaillé jour et nuit pour terminer les travaux à temps et conformément aux normes les plus élevées. Jones Masonry mérite d'être félicitée pour son dévouement et son professionnalisme.

Merci.

M. Alward rend un hommage posthume à William Arthur «Bill» Holder, père de Trevor Holder (Saint John Portland). M. MacIntyre se joint à M. Alward à cet égard.

M. Alward rend un hommage posthume à Louis Simard, mort récemment et qui était commissionnaire à l'Assemblée législative. M. Miles se joint à M. Alward à cet égard.

L'hon. M. Murphy rend un hommage posthume à Léonide Cyr, mort récemment et qui a été député provincial libéral de la ville de Moncton de 1960 à 1967.

M. McGinley (Grand Lake-Gagetown) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Queenstown et des environs, qui exhortent le ministère des Transports à continuer de déneiger la cour d'Orange Hall, à Queenstown. (Pétition 1.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Centreville et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 2.)

L'hon. M. Keir dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Évaluation de l'incidence sur les tarifs du Protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec au sujet d'Énergie NB*.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

L'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que M. Alward, chef de l'opposition a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a parlé, en faisant référence au premier ministre de la province, de bassesse et d'arrogance. Le président demande que le député retire le terme « arrogant ». Le député se rétracte.

M. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a qualifié de « populisme paresseux » les politiques de l'opposition. Le président rappelle qu'il faut se garder d'employer le qualificatif « paresseux » à l'endroit de parlementaires.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Byrne, au nom de l'hon. V. Boudreau :

2, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*;

par l'hon. B. LeBlanc :

3, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*;

par l'hon. M. Murphy :

4, *Loi modifiant la Loi sur les jurés*;

5, *Loi concernant le recouvrement des petites créances*;

par l'hon. V. Boudreau :

6, *Loi modifiant la Loi sur la propriété condominiale*;

par l'hon. M. Albert :

7, *Loi sur la conservation du patrimoine.*

M. Alward donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 26 novembre 2009, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la correspondance, quel que soit le support, depuis le 3 octobre 2006, entre le Cabinet du premier ministre, le premier ministre Shawn Graham et le ministre de l'Énergie relativement aux affaires traitées avec la province de Québec et Hydro-Québec.

M. P. Robichaud donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 26 novembre 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le premier ministre Shawn Graham, le Cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Doug Tyler, le bureau du ministre de l'Énergie, le ministre Jack Keir et le Cabinet du premier ministre de la province de Québec et le premier ministre Jean Charest, depuis le 1 janvier 2009.

M. Volpé donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 26 novembre 2009, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le premier ministre Shawn Graham, le Cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, le bureau du ministre de l'Énergie, le ministre Jack Keir et Énergie NB, depuis le 3 octobre 2006.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, le jeudi 19 novembre 2009, la seule affaire du jour sera la reprise du débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône. Le leader parlementaire du gouvernement donne avis que la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 5, 6 et 7, déposés plus tôt dans la séance, sera appelée le vendredi 20 novembre 2009.

La séance est levée à 12 h 35.